

COMPTE RENDU

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 26 Janvier 2017 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. MARRAULD.
Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. STUYK.

Absents : Mme LABIGOUE. M. CUNY.
Mme LABIT a donné pouvoir à Mme CANO-HERNANDEZ.
Mme MAUBOULÈS a donné pouvoir à M. CAGNATI.
M. BIASI a donné pouvoir à M. BOUSSIÈRE.
M. LORENZATO a donné pouvoir à M. DECOURTY.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Aménagement de Bourg :

M. le Maire donne des informations sur l'état d'avancement des travaux :

- le coulage du béton lavé a été reporté par rapport aux intempéries (froid),
- la zone prévue en brique rouge devait démarrer de l'angle de l'épicerie L'Alizée jusqu'à la boulangerie. Cette disposition est modifiée, la pose de ce matériau s'arrêterait au niveau de l'entrée de l'épicerie, ceci pour éviter la circulation automobile sur les parties en brique.

M. le Maire informe qu'une rencontre est prévue avec Alizée et M. Lacombe pour recueillir leurs avis sur le mobilier urbain à installer devant leurs commerces.

Toujours devant ces commerces, des plots seraient installés de façon à permettre l'arrêt des véhicules sans gêner la circulation mais également sans possibilité de stationner.

Un plot serait rabattable pour l'arrêt des livraisons, les autres plots seront démontables pour l'installation des manèges.

M. le Maire explique également qu'il faut réfléchir aux sites où l'installation des bancs est possible.

M. BOUSSIÈRE fait part également que dans le marché des totems avaient été prévus, il faudra également réfléchir si on maintient la mise en place de ce genre de mobilier ou si éventuellement on le remplace par autre chose.

Orientation budgétaire 2017 :

1° AD'AP :

M. le Maire fait part à l'assemblée que M. BOUSSIÈRE et lui-même ont travaillé sur le dossier accessibilité.

Chaque Établissement Recevant du Public (ERP) ou Installation Ouverte au Public (IOP) a été étudié et, en fonction de l'état d'accessibilité et des préconisations de ODETEC/ARCHISTUDIO, une programmation des travaux a été planifiée.

M. BOUSSIÈRE explique la méthodologie suivie pour réaliser cet agenda au vu des préconisations, leurs coûts et la faisabilité :

1° Réalisation et programmation sur une ou plusieurs années,

2° Demande de dérogation.

Un état des travaux à réaliser et leur planification est donc soumis au conseil municipal par Mrs BOUSSIÈRE et STUYK.

Le conseil municipal valide ces propositions.

M. le Maire reprendra donc contact avec le cabinet d'études afin de finaliser l'agenda d'accessibilité et de le déposer en Préfecture.

	2016 (HT)	2017 (€HT)	2018 (€HT)	2019 (€HT)	2020 (€HT)	2021 (€HT)	Total
Aire de jeux	0	0	0	0	0	16 800	16 800
Bibliothèque	0	0	1 865	1 450	1 000	500	4 815
Cantine	0	500	0	0	0	2 650	3 150
Ecole	0	0	6 000	2 300	4 000	5 300	17 600
Bellevue		0	300	0	0	5 300	5 600
Damira		0	500	0	2 790	1 600	4 890
Local Boulistes		0	0	0	500	5 000	5 500
Mairie		4 100	2 650	800	0	3 000	10 550
Monclar 2000		0	0	0	3 000	16 800	19 800
Agence Postale		800	0	0	0	0	800
Salle Billou		4 000	0	0	6 500	500	11 000
Salle Judo		0	0	6 900	1 000	2 000	9 900
WC Public		0	10 000	0	1 700	3 000	14 700
Tennis		0	500	0	0	0	500
Salle Polyvalente		500	0	0	0	0	500
Sous Total	0	9 900	21 815	11 450	20 490	62 450	126 105
Démarches Administratives	1 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	16 000
Total	1 000	12 900	24 815	14 450	23 490	65 450	142 105

2° Démarche « Zéro Phyto » :

M. le Maire fait part de la proposition du SMAVLOT qui propose aujourd'hui de porter de manière coordonnée la réflexion pour le compte des communes du territoire.

L'objectif de la démarche portée par le SMAVLOT 47 est de favoriser la transition des communes vers le « zéro phyto ». Pour cela, elles doivent repenser entièrement la gestion de leurs espaces et tendre vers une gestion différenciée des espaces publics.

La proposition financière pour la réalisation de ce diagnostic s'élèverait à environ 1500 € TTC.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour engager la commune dans cette démarche. Ce diagnostic devrait nous permettre d'apporter une réponse précise à un courrier de Mme Chantal Vialatte.

3° Logement communal rue du Foirail :

M. le Maire informe de l'absence totale d'isolation au logement communal sis rue du Foirail : laine minérale dans les combes faible et tassée, importantes infiltration d'air vu le très mauvais état des menuiseries, chaudière vétuste, pas d'isolation des murs.

M. le Maire explique qu'un conseiller en énergie du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) a effectué une visite du logement et établi un compte rendu. Celui-ci fait apparaître l'état des lieux thermiques, l'état des lieux énergétique, les travaux à réaliser pour une rénovation énergétique performante avec les dispositifs d'aide de l'état et de la région auxquels la commune peut prétendre.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour inscrire ce projet dans les orientations budgétaires 2017.

Le conseil municipal charge M. le Maire de contacter des entreprises afin d'obtenir des devis pour pouvoir proposer un programme de travaux et un plan de financement.

Eau 47 :

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'extension du périmètre du syndicat EAU 47 au 01/01/2017 qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Commune de Barbaste.

Le conseil municipal donne son accord pour l'extension du périmètre susdit et l'actualisation des compétences du syndicat.

SDEE 47 :

M. BOUSSIÈRE explique que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la disparition des tarifs réglementés d'électricité a conduit les collectivités à s'organiser pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat d'énergie, tout en maîtrisant leur consommation. Le SDEE 47 et 4 autres syndicats de la Nouvelle-Aquitaine ont uni leurs expériences et leur technicité pour mettre en œuvre un Groupement de Commandes, à l'échelle régionale, pour « l'achat d'énergies, de travaux / Fournitures / Services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ». Ce groupement peut permettre de bénéficier de tarifs très compétitifs.

Le SDEE 47 propose donc aux collectivités membres d'adhérer (adhésion gratuite) au Groupement de Commandes des Syndicats d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette adhésion.

Informations diverses :

Stationnement Rue du Faubourg de Gazal :

À la demande de certains riverains qui souhaitent que le stationnement soit interdit rue du Faubourg de Gazal, M. le Maire fait part à l'assemblée que la commission travaux s'est rendue sur les lieux. Après étude, la ligne jaune sera repeinte au niveau du carrefour uniquement.

M. JUGIE propose également d'effectuer des travaux de niveleuse sur la voie pour éviter que les véhicules par leur inclinaison accrochent les façades vu le dénivelé actuel.

Lampadaire rue Louis Pons :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. DIBOIS Adrien qui souhaiterait qu'un lampadaire supplémentaire soit installé au niveau du n° 43 rue Louis Pons afin de remédier à la zone d'ombre (sans trottoir) allant du n° 41 au n° 42 sur environ 150 mètres

M. le Maire précise que cette demande est réitérée depuis de nombreuses années.

Après débat, le conseil municipal décide de solliciter le SDEE 47 pour une installation éventuelle d'un éclairage public.

Signalétique Ets Beugeard :

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande des Ets Beugeard, à savoir la pose de panneaux de signalisation indiquant les silos au carrefour de la RD 113 avec la Promenade du Nord (caserne Pompiers) et au carrefour de la Rue Louis Pons avec la Promenade du Nord (STOP-Magasin Beugeard), ce afin de faciliter la circulation des Poids-Lourds.

Le conseil municipal est favorable à cet achat de signalétique.

Arrêt Bus Ramassage Scolaire – Mme FERREIRA :

M. le Maire expose que suite au courrier envoyé par Mme FERREIRA Florence, administrée de Monclar, pour informer de son mécontentement et de son inquiétude sur un site d'arrêt de bus rue du Foirail, M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien eu connaissance de ce dossier et informe qui l'a demandé dans un premier temps à Mme FERREIRA de se rapprocher de l'établissement scolaire.

Columbarium :

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'achat du columbarium décidé par la municipalité lors d'une précédente séance [cf. : CM 06/09/16]. Il informe que ce columbarium de 12 cases dont le coût s'élève à 5 824.62 € TTC sera livré première semaine de février 2017.

Point sur les Commissions :

- Commission Voirie : M. JUGIE informe qu'un rendez-vous sur site est prévu avec M. PONSOLE, mardi 31 janvier pour faire l'état des lieux de la voirie et établir le programme de réfection des chemins 2017.
- Commission Travaux : La commission des travaux s'est rendue aux anciens WC publics sis Place des Amours. Dans le cadre du projet AD'AP et le besoin de sanitaires publics, il est proposé de réaménager les lieux existants pour répondre simultanément aux exigences de toilettes aux normes pour le public et le club de boules à proximité.
- Commission Culture, Tourisme et Loisirs : M. BOUSSIÈRE fait part que la commission se réunira début février.
- Commission École : M. BOUSSIÈRE informe que les menus de la cantine de Monclar sont désormais consultables sur le site de la Mairie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
